

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2217

présenté par
Mme Blin, Mme Corneloup et M. Boucard

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	4 264 240
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Ecologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
TOTAUX	0	4 264 240
SOLDE	-4 264 240	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La CNDP est présentée comme étant "l'autorité indépendante chargée de garantir le droit à toute personne vivant en France à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement."

Cependant, selon ses propres chiffres, elle compte seulement sept débats publics de l'année 2024. En outre, la CNDP est la cause d'un fort ralentissement des projets qu'elle traite puisqu'en plus de pouvoir être saisie par n'importe qui, elle intervient dans les deux mois après la saisine pour une consultation pouvant durer jusqu'à quatorze mois. C'est donc un total de seize mois qui ne sont pas consacrés à la conception du projet en lui-même.

Au regard de ces éléments, il convient de rationaliser l'usage de l'argent public en proposant de retirer 4 264 240 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ».